

Point 5 de l'ordre du jour du CG du 9.9.2014

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la réfection du mur extérieur et à l'assainissement de la partie sud-est du cimetière de Colombier et demande de crédit de CHF 54'000.-

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Réfection du mur extérieur

Depuis plusieurs années déjà, l'état du mur extérieur du cimetière se détériore et se morcelle. Une vision locale a permis à la commission technique de constater l'ampleur des dégâts et l'urgence d'entreprendre des travaux de réfection, afin de limiter des coûts futurs qui pourraient s'avérer plus conséquents. En maintenant le mur d'enceinte existant, nous souhaitons garder l'esprit du site.

Coût

Travaux de réfection des murs de pierre, y.c. jointoyage et fourniture de pierres

TOTAL TTC

CHF 27'000.-

Assainissement de la partie sud-est du cimetière de Colombier

Le constat, dans cette partie du cimetière, est alarmant. Les thuyas sont secs ! Le Bupreste du thuya (Ovalisia festiva) en est la cause ; c'est un insecte de l'ordre des Coléoptères qui s'attaque notamment aux thuyas et aux cyprès.



Bupreste du thuya (Ovalisia festiva)



Larves de couleur blanche de 15 à 20 mm

Il n'y a aucune méthode (sauf insecticide, méthode très lourde, difficile à appliquer et extrêmement polluante) qui permette de se protéger contre le Bupreste du thuya.

Les larves qui forent le bois sont inaccessibles pendant leur développement, seuls les adultes qui apparaissent quelques semaines en été peuvent être détruits par des traitements insecticides. La seule méthode efficace contre le Bupreste du thuya consiste à supprimer les thuyas. Ces arbres appauvrissent le sol et ne servent de refuge ou de nourriture qu'à très peu d'oiseaux, de mammifères ou d'insectes.

Forts de cette constatation, et au vu de l'état actuel des thuyas, nous vous demandons d'accepter un crédit pour l'arrachage des haies, la pose de gravier et de clôtures. Celles-ci éviteront toute éventuelle chute, bien que la norme en vigueur ne nous y oblige pas.

Coût

TOTAL TTC	CHF	27'000
Pose de clôtures avec deux câbles	CHF	18'000
Arrachage des haies de thuyas 127m	CHF	9'000

Compte tenu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, d'adopter l'arrêté ci-après.

Le Conseil communal

Colombier, le 12 août 2014

Le Conseil général de la commune de Milvignes, dans sa séance du 9 septembre 2014, vu un rapport du Conseil communal du 12 août 2014,

arrête :

Article premier	Un crédit de CHF 54'000 est accordé au Conseil communal pour la réfection
	du mur extérieur et l'assainissement de la partie sud-est du cimetière de
	Colombier

Art. 2.- La dépense sera portée au compte des investissements no 1740.501.001 et

amortie au taux de 3%.

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au

financement dudit crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra

exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL Le président : Le secrétaire : S. Ischer O. Steiner